

Pierre Onodjè Agbani, Brice Sinsin : « Les plantes envahissantes dans les aires protégées. *Chromolaena odorata* dans la forêt dense semi-décidue de la Lama au Bénin »

La forêt classée de la Lama représente le dernier grand vestige de forêt dense semi-décidue du Bénin. Elle couvre une superficie d'environ 16 250 ha, dont 11 000 ha correspondaient à un massif forestier à la date de son classement en 1946. Cependant, entre 1946 et 1986, l'absence de politique d'aménagement de cette forêt a entraîné son exploitation anarchique et l'émiettement du massif forestier.

La mise en œuvre d'un plan de zonage qui a fait suite au déguerpissement des colons agricoles a pu sauvegarder, pour la protection intégrale de la diversité biologique, une zone de 4 777 ha appelée « Noyau Central ». Le Noyau Central se présente sous la forme d'une mosaïque de forêt dense semi-décidue et d'une végétation secondaire à des stades divers de succession. Le sous-bois de plusieurs faciès est dominé par l'espèce envahissante héliophile *Chromolaena odorata*, originaire des Antilles et d'Amérique tropicale. L'analyse d'une soixantaine de relevés floristiques et structuraux indique que *Chromolaena odorata* ralentit la dynamique de régénération des espèces. La densité des plantules varie ainsi du simple sous *Chromolaena odorata* au quintuple dans la forêt dense semi-décidue. Dans les jachères, la régénération naturelle est empêchée par le buisson très dense et étouffant de *Chromolaena odorata*. Par son énorme biomasse très inflammable, elle constitue par ailleurs une grande menace pour les écosystèmes forestiers dégradés comme c'est le cas dans la forêt classée de la Lama où elle s'installe.

**Mots clefs** : Plante envahissante — Dynamique de la végétation

Dzogbedo Agbényo : « La réglementation, un outil de gestion des aires protégées mal maîtrisé. Cas du Togo »

La réglementation est l'un des outils de gestion des aires protégées. Au Togo, elle repose sur huit textes principaux. Les textes coloniaux restent le fondement du régime juridique forestier au Togo ; les textes post coloniaux tendent surtout à renforcer l'intervention de l'État au détriment de la reconnaissance partielle des droits des communautés locales qui existait dans les textes coloniaux. Le cadre institutionnel se caractérise par un émiettement des compétences qui rend non opérationnelles les actions sur le terrain. Dans l'ensemble, les nouvelles normes internationales ne sont pas intégrées dans l'ordonnancement juridique interne. Le Togo devra donc adopter une nouvelle approche permettant d'instaurer un cadre juridique qui instituera des catégories d'aires protégées répondant à des objectifs spécifiques. Par ailleurs il devra prendre en compte les nouvelles normes internationales et le concept intégré de conservation.

**Mots clefs** : Textes — Normes

Jacob Agossevi : « Conservation des hippopotames dans les terroirs villageois. Les zones humides du Mono (Bénin) »

Autrefois, le Mono, l'un des départements du sud du Bénin, était très riche en faune et en flore. L'absence de souci de conservation de la diversité biologique dans un contexte d'explosion démographique a conduit les populations à l'élimination systématique de la grande faune et au déboisement. Malgré cette

Ouvrage issu du séminaire de Parakou (Bénin), 14-19 avril 2003,  
organisé avec le soutien du gouvernement du Bénin, de l'Unesco, de la FAO, de l'IRD,  
de la région Centre (France) et de la Banque mondiale

# Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ?

Conservation de la biodiversité  
et développement

---

Éditeurs scientifiques  
Anne Fournier, Brice Sinsin et Guy Apollinaire Mensah

**IRD Éditions**  
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

collection Colloques et séminaires

Paris, 2007

**Secrétariat et mise en forme du texte**

Nathalie Claudé  
Neza Penet  
Anne Mouvet  
Catherine Noll-Colletaz  
Carole Marie

**Traduction**

Deborah Taylor

**Reprise des illustrations**

Christine Chauviat

**Fabrication**

Catherine Plasse

**Maquette de couverture**

Michelle Saint-Léger

*Photo de couverture*

© Julien Marchais, programme Enfants et éléphants d'Afrique – Des éléphants et des hommes « Groupe d'enfants de Boromo en classe Nature, réserve naturelle des Deux Balés, Burkina Faso »

*Photo page 2 de couverture*

© IRD / Jean-Jacques Lemasson – Sénégal. Vol de Sarcelles d'été (Famille: Anatidés, *Annas querquedula*). Première zone humide d'importance au sud du sahara, le parc national des Oiseaux du Djoudj (12 000 ha) est essentiel pour l'hivernage des migrateurs d'Europe du Nord et d'Afrique de l'Ouest (environ 3 millions d'oiseaux transitent, plus de 400 espèces dénombrées). Classé au patrimoine mondial de l'Unesco (1971) le parc national des Oiseaux du Djoudj compte parmi les premiers parcs ornithologiques du monde.

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2007

ISSN : 0767-2896

ISBN : 978-2-7099-1634-9